

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_4_7**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 23 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Septembre 2022

Présents : 14

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 19

**Objet : CAJ : subvention
exeptionnelle 2022**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle

Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du CAJ correspondant au montant des factures EDF pour le branchement provisoire et la consommation électrique au Théâtre de Verdure pour les spectacles son et lumière de l'été 2022, soit une somme de 1556.89€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1556.89€ TTC au Comité d'Ambiance Jussacoise.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

